

## Public

- Caristes expérimentés dans la conduite des chariots de la catégorie concernée titulaire d'une autorisation de conduite

## Prérequis

- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail).

## Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis.

## Durée

- 1 jour

## Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- En langue française
- Pédagogie active, individualisation, activités en autonomie, mises en situation professionnelle reconstituées.

## Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique.

## Documents remis

- Certificat de réalisation
- Attestation de fin de formation

*Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation.*

## Nous contacter

[www.aftral.com](http://www.aftral.com)

0809 908 908



# PERFECTIONNEMENT à la conduite des chariots élévateurs munis d'équipements spécifiques porte-charge

## Objectifs généraux

- ◆ Utiliser en sécurité un chariot de manutention équipé d'un accessoire porte-charge spécifique (pinces, éperon, potence, benne, tablier rotatif, etc.).

## Les plus de la formation



- ◆ Infrastructures et moyens matériels permettant de reproduire les conditions réelles de travail
- ◆ Des moyens matériels performants et innovants.
- ◆ Une formation active et inter active avec de nombreuses mises en situation
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée, véritable aide-mémoire de la formation

## Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, quizz, ...

## Validation

- ◆ Attestation de formation
- ◆ Sans niveau spécifique
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : sans objet
- ◆ Equivalences, passerelles, débouchés : Sans objet
- ◆ Code RS : Non inscrit
- ◆ Code Certif Info : Non éligible

## Agrément

- ◆ Sans objet

## PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
<b>1</b>	<b>Identifier les objectifs et étapes de la formation</b>	<b>/</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérification du respect des prérequis</li> <li>▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels</li> <li>▪ Présentation de la formation</li> <li>▪ Modalités pratiques</li> <li>▪ Tour de table</li> </ul>		<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b>  Salle équipée d'un ensemble multimédia
N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
<b>2</b>	<b>Appliquer les consignes de sécurité et d'utilisation des accessoires porte-charge</b>	<b>2 h 00</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Principaux accessoires porte-charges, utilisations courantes</li> <li>▪ Influence des accessoires sur la stabilité du chariot</li> <li>▪ Vérifications</li> <li>▪ Consignes de sécurité</li> <li>▪ Sensibilisation au développement durable : les éco-gestes du cariste</li> </ul>		<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b>  Salle équipée d'un ensemble multimédia  Ressources pédagogiques
N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
<b>3</b>	<b>Utiliser un chariot de manutention équipé d'un accessoire porte-charge spécifique</b>	<b>5 h 00</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Montage de l'accessoire</li> <li>▪ Vérifications</li> <li>▪ Circulation à vide et en charge</li> <li>▪ Prise/dépose de charges, réalisation d'opérations de manutention</li> </ul>		<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b>  Chariot équipé Accessoires Charges Hall de manutention
N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
<b>4</b>	<b>Bilan et synthèse du stage</b>	<b>/</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan de la formation</li> <li>▪ Synthèse du stage</li> <li>▪ Evaluation de satisfaction de la formation</li> </ul>		<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b>  Salle équipée d'un ensemble multimédia

# Procédure de test CACES®

CACES® R489

Annexe 1 : Moyens : locaux et matériels :

**Dans le cas de tests réalisés en « intra » ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition, la signature de l'offre de formation vaut acceptation du présent document, celui-ci vaut convention de mise à disposition.**

## EXIGENCES RELATIVES A L'ORGANISATION DES EPREUVES DE TESTS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU CACES®

- Durée de mise à disposition : elle correspond à la durée de l'offre de formation.
- Périodes de mise à disposition exclusive : elles sont identiques à la durée de l'offre de formation.
- Accord pour la mise en place des circuits de déroulements des tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à mettre en place des circuits de déroulement de tests CACES® tels que définis dans les Recommandations et annexes.
- Autorisation non restrictive d'accueil de tiers (candidats, personnels, auditeurs, certificateurs COFRAC ...)
- Conditions d'accès et de stationnement des équipements utilisés pour les tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à organiser l'accès et le stationnement des engins utilisés pour le passage des tests.
- Autorisation de communication et de publicité pour les activités CACES® : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à communiquer sur ses activités CACES®, sous réserve du respect de toutes réglementations applicables, et de ne pas engager la responsabilité de l'entreprise d'accueil.

**Dans le cas de tests réalisés en « intra » ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition\*, les pièces\* permettant de justifier de l'adéquation du site aux exigences du référentiel de certification doivent être archivées dans le dossier de la session de test**

**\*ou disponibles.**

- Moyens requis : installations, équipement, surface et matériels nécessaires à la réalisation des tests + les documents réglementaires des engins utilisés
- Déclinaison des zones de déroulement de test et des circuits par catégorie

« Extrait de la recommandation R489 »

*Lorsque les épreuves sont réalisées dans une entreprise utilisatrice, le chef de cette entreprise et le dirigeant de l'OTC doivent procéder à une inspection commune des lieux de travail, des installations et des matériels mis à la disposition de l'OTC afin d'analyser les risques liés à l'interférence entre les activités de l'OTC et celles de l'entreprise. Ils arrêtent alors, d'un commun accord et avant le début de l'intervention, **un plan de prévention** écrit comportant les mesures à prendre par chacun pour prévenir les risques identifiés.*

*Lorsque les épreuves sont réalisées sur un chantier soumis à coordination SPS, le PPSPS de l'entreprise de travaux doit mentionner l'intervention de l'OTC et indiquer les mesures prises pour prévenir les risques identifiés.*

*Dans les deux cas, une attention particulière doit notamment être portée :*

- à la vérification conjointe des conditions d'assurance du testeur de l'OTC et des salariés de l'entreprise durant la réalisation des tests CACES®,
- à la vérification par l'entreprise de la portée et de la validité de l'autorisation de conduite du testeur,
- au respect des obligations réglementaires applicables au chariot, notamment lorsqu'il appartient à l'entreprise et est prêté ou loué à l'OTC (voir 3/3/1/2 §1) :
  - maintien en état de conformité, matérialisé par la remise à l'OTC d'un certificat de conformité établi par le chef de l'entreprise à chaque mise à disposition ;
  - maintien en état de conservation, attesté par un rapport de vérification générale périodique valide, vierge ou complété par un document attestant de la levée des observations ;
  - présence d'une notice d'instructions.
  -

Catégorie selon R 489		CAT 1A	CAT 1B	CAT 2A	CAT 2B	CAT 3	CAT 4	CAT 5	CAT 6	CAT 7
SALLE	Une salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour, un local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin, des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains.									
CHARIOT	Chariot de cat1A, et éventuellement 1B, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai * : Un chariot de cat1B peut être employé, que pour les opérations de charg/décharg de véhicule, si le chariot de cat1A utilisé pour les épreuves pratiques n'est pas approprié.	X								
	Gerbeur à conducteur porté assis ou debout, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai Hauteur de levée ≥ 3,10 m		X							
	Chariot à plateau porteur Capacité de charge ≥ 500 kg			X						
	Chariot tracteur industriel attelé à une remorque adaptée (ou plus) Capacité de traction ≥ 3 t				X					
	Chariot élévateur frontal en porte-à-faux Capacité nominale ≤ 6 t H de levée ≥ 3,50 m					X				
	Chariot élévateur frontal en porte-à-faux Capacité nominale > 6 t						X			
	Chariot élévateur à mât rétractable Hauteur de levée ≥ 6 m							X		
	Chariot élévateur à poste de conduite éleuable Hauteur de plancher ≥ 2,80 m								X	
	Un chariot 1 représentatif des cat 1A ou 1B <b>ET</b> Un chariot 2 représentatif des catégories 3, 4, 5 ou 6									X
Zone d'évolution	Surface	200 m <sup>2</sup>				300m <sub>2</sub>	200 m <sup>2</sup>			
	Sol	Stabilisé, béton et/ou enrobé								
	Pente ou dévers				Rampe/terrain naturel, Longueur ≥ 2x long. hors-tout du chariot Pente 8% mini. Rampe/terrain naturel, Largeur ≥ 2x larg. hors-tout du chariot, pente 2% min					
	Quai	Quai + dispositif de nivelage								
CHARGES	Manutention standard	2	3			3	3	3		2
		masse ≥ 50% capacité nominale, hauteur ≥ 1,20 m								
	Masquant la visibilité	1	1			1	1	1		
		masse ≥ 25% capacité nominale, hauteur ≥ 1,80 m								
	Dépassant la capacité	1	1	1	1	1	1	1		
		charge fictive, masse réelle ≥ 25% capacité								
	Pour palettier		3			3		3		2
		Masse ≥ 25% capacité nominale, hauteur ≥ haut. alvéole - 0,30 m								
	Pour porteur			1						
	masse ≥ 50% capacité de charge									
Pour remorque				1						
	masse ≥ 50% capacité de traction									
Préparation de commande								3+3		
	3 palettes de colis divers (taille et masse) + 3 palettes vides									
Charges empilables (avec indication de la masse)		3			3	3	3			
	masse ≥ 50% capacité nominale									
Charges spécifiques (avec indication de la masse)					1	1				
Palettier (hauteur des lisses)		3 trav. / 3 nivx (0 à 2,90m)			3 trav 3 nivx 0-3,3 m		3 trav 4 nivx 0-6 m mini	3 trav / 4 nivx 0-3,3m		
Camion ou remorque		Chargement déchargement par l'arrière				Chargement déchargement depuis le sol			Porte engin adapté	